



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
25 mai 2005
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 26^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 11 mars 2005, à 10 heures

Président : M. Swe (Myanmar)

Sommaire

Revitalisation de la Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-26651 (F)



La séance est ouverte à 10 h 55.

Revitalisation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

1. **Le Président** rappelle à l'attention de la Commission les obligations énoncées à l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'annexe à la résolution de l'Assemblée générale 58/316 et, dans ce contexte, un document officieux proposé par les deux facilitateurs des consultations officieuses du Comité sur la rationalisation de son futur ordre du jour.

« Revitalisation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) »

Introduction

À la suite des résolutions A/58/126 et A/58/316, la Commission des questions politiques spéciale et de la décolonisation (Quatrième Commission) a examiné ses pratiques et méthodes de travail à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Les membres de la Quatrième Commission conviennent que le travail de celle-ci reste utile et important. Ils conviennent en outre de la nécessité de conserver et renforcer le caractère politique du travail de la Quatrième Commission. Les propositions spécifiques concernant les modifications des méthodes de travail, les points de l'ordre du jour et les résolutions pertinentes doivent être considérées dans cette optique.

Méthodes de travail

Les membres conviennent qu'il faudrait recourir davantage à des débats interactifs, des discussions en groupes restreints et la pose de questions à des représentants du Secrétariat, des experts de l'ONU et, au cours de réunions officieuses, d'autres parties prenantes. Plus précisément, les modifications ci-après des méthodes de travail ont été proposées :

Au sujet du point "Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects", ce débat interactif devrait prévoir des subdivisions correspondant aux rapports du Comité spécial des opérations de

maintien de la paix. Dans ce contexte, une attention particulière doit être réservée à la question de l'édification de la paix dans le contexte des situations postérieures à des conflits.

En ce qui concerne le point "Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace", des représentants du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devraient exposer le travail de celui-ci de manière interactive au début de la première séance, et un échange de questions et de réponses s'ensuivrait.

Les points "Questions relatives à l'information" et "Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient" devraient aussi prévoir un échange de questions et de réponses.

Points de l'ordre du jour

Afin de conserver et de renforcer le caractère politique du travail de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, les membres conviennent que l'Assemblée générale devrait envisager de confier les points de cette nature à la Commission pour permettre un échange de vues plus approfondi et profiter des méthodes de travail interactives proposées à la Quatrième Commission, le cas échéant.

Les points ci-après, entre autres, devraient être examinés dans ce contexte :

- "Prévention des conflits armés"
- "Causes de conflit et promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique"

Les membres conviennent que l'Assemblée générale pourrait envisager d'attribuer à la Quatrième Commission l'examen des points concernant des pays particuliers et ayant un caractère à prédominance politique après avoir consulté les co-auteurs des résolutions relatives à ces points.

Au sujet du point "Effets des rayonnements ionisants", des membres conviennent que l'Assemblée générale devrait envisager d'en confier l'examen à une autre enceinte. Si le point

reste inscrit à l'ordre du jour de la Quatrième Commission, la résolution à son sujet devrait devenir bisannuelle et contenir une disposition qui permette à la Commission de continuer à se réunir tous les ans.

Les membres conviennent que le nombre des séances consacrées au point "Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace" doit être ramené de quatre à trois.

Les membres notent que des progrès considérables ont été faits depuis quelques années dans la simplification des résolutions sur le point "Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient" mais qu'il importe de rechercher à les simplifier encore. Au sujet du point "Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés", des membres conviennent de leur espoir de voir de réels progrès au Moyen-Orient, ce qui aiderait les co-auteurs à rationaliser les résolutions au titre de ce point de l'ordre du jour.

Au sujet du point "Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux", des membres conviennent que la Quatrième Commission devrait demander au Comité spécial de continuer à examiner les possibilités de rationaliser ses travaux et de faire des propositions concrètes en vue de leur examen plus avant par la Quatrième Commission. »

2. **M. Carl** (Autriche) dit que la dernière version du document officieux inclut deux modifications importantes : un projet révisé du premier paragraphe sous la rubrique « Points de l'ordre du jour », proposé par le représentant de Singapour, et l'ajout des mots « continuer à examiner (les possibilités...) » au dernier paragraphe, proposé par le représentant de Sainte-Lucie. Sur la base des consultations officieuses et de la déclaration faite trois jours auparavant, le projet de texte dont la Commission est saisie devrait pouvoir inspirer un consensus.

3. **Le Président** a été informé que le Mouvement des pays non alignés et l'Union européenne ont tous deux approuvés le document officieux. Il demande

instamment aux autres délégations de l'appuyer et espère qu'il pourra être adopté par consensus.

4. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) dit que sa délégation se joindra au consensus dans un esprit de coopération bien que le texte du document officieux lui pose quelques problèmes. Il souhaite néanmoins proposer la version modifiée suivante du premier paragraphe de la deuxième page : « Les membres conviennent que l'Assemblée générale pourrait envisager d'attribuer à la Quatrième Commission l'examen des points concernant des pays particuliers qui sont d'une nature et d'un intérêt surtout politiques sur le plan international... ».

5. **M. Ternes** (Luxembourg) dit que l'Union européenne pourrait accepter les modifications proposées par le représentant de la République islamique d'Iran.

6. **M. Djacta** (Algérie) dit que sa délégation appuie la modification qui est présentée par la République islamique d'Iran et qui clarifie le paragraphe.

7. Parlant au nom du Mouvement des pays non alignés, **M. Awad** (Égypte) demande une suspension de séance qui permettrait au Mouvement des pays non alignés de tenir de brèves consultations.

8. **Le Président** demande si les membres du Mouvement des pays non alignés souhaitent des consultations au sujet de la proposition de la République islamique d'Iran ou sur une autre question. Il est quelque peu perplexe étant donné qu'ils ont déjà exprimé leur appui général au document officieux.

9. **M. Awad** (Égypte) dit que les pays non alignés souhaitent tenir des consultations tant sur la proposition iranienne que sur un autre élément soulevé par un membre.

10. **M^{me} El Alaoui** (Maroc) confirme que le représentant de l'Égypte parle au nom du Mouvement des pays non alignés tout entier, et non pas seulement au nom du pays qui a soulevé la question additionnelle. En tout cas, le groupe a toujours honoré les demandes de consultations, même lorsqu'elles sont faites par une seule délégation.

La séance est suspendue à 11 h 15 et reprend à 11 h 25.

11. **M. Awad** (Égypte) exprime l'appui sans réserve du Mouvement des pays non alignés pour le projet de texte dans son ensemble et aussi pour la modification proposée par la République islamique d'Iran. Le

Mouvement des pays non alignés remercie l'Union européenne de sa souplesse et de son esprit de coopération.

12. *Le document officiel est adopté tel que modifié.*

13. **Le Président** dit qu'il soumettra le document officiel au Président de l'Assemblée générale conformément à la résolution 58/316. Les recommandations contenues dans le document officiel, une fois qu'elles auront été adoptées par l'Assemblée, guideront les travaux futurs de la Commission. Le Président remercie les facilitateurs du travail difficile qu'ils ont accompli et le Mouvement des pays non alignés ainsi que l'Union européenne de leur coopération.

La séance est levée à 11 h 35.